ESTIMATES

Canadian International Trade Tribunal

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/28-2004
ISBN 0-660-62622-5

105-01083/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Canadian International Trade Tribunal

Departmental Performance Report

For the period ending March 31, 2004

Canadian International Trade Tribunal

Departmental Performance Report

For the period ending March 31, 2004

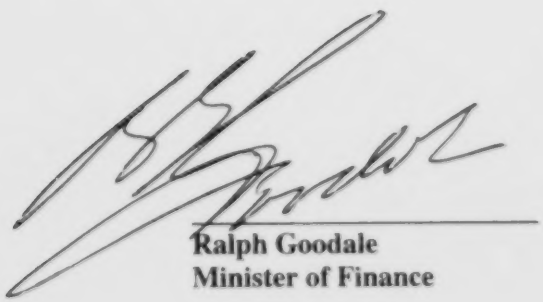

Ralph Goodale
Minister of Finance

Table of Contents

Part I — Chairperson's Message 1

Part II — Management Representation Statement 3

Part III — Summary of Departmental Performance 5

Part IV — Context 7
- Organization 7
- Mandate 7
- Business Line Description 8
- Operating Environment 8

Part V — Performance 11
- Strategic Outcome 11
  - Soundness and Timeliness of the Tribunal's Decisions 11
  - Upholding of the Tribunal's Decisions by National and International Appeal Bodies 11
  - Implementation of the Tribunal's Recommendations by the Government 12
  - Publication of the Tribunal's Decisions in a Timely Way 12
  - Tribunal's Decisions Viewed as Fair and Impartial by Domestic and International Stakeholders 13
- Government-wide Priorities 13
  - Modern Comptrollership 13
  - Service Improvement and Government On-Line Initiatives 13
  - Report of the Auditor General of Canada 14

Part VI — Annexes 17
- Annex I — Financial Performance 17
  - Financial Performance Overview 17
  - Financial Summary Tables 17
- Annex II — Other Information 19
  - Contact for Further Information and Web Site 19
  - Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal 19
  - List of Statutory and Tribunal Reports 19

Part I — Chairperson's Message

I am pleased to present the Departmental Performance Report of the Canadian International Trade Tribunal for fiscal year 2003-2004.

The Tribunal is a key player within Canada's trade remedies system as a result of its jurisdiction under the *North American Free Trade Agreement*, the World Trade Organization agreements, the *Canada-Israel Free Trade Agreement*, the *Canada-Chile Free Trade Agreement*, the *Canada-Korea Agreement on the Procurement of Telecommunications Equipment* and the *Agreement on Internal Trade*. In performing its functions, the Tribunal acts as an independent, quasi-judicial, decision-making body that is accountable to Parliament through the Minister of Finance.

The Tribunal's main challenges are to provide easy access to its services for the public that it serves and to effectively adjudicate, within tight statutory deadlines, the cases that are referred to it. The caseload is made up of dumping and/or subsidizing complaints, appeals of decisions of the Canada Border Services Agency and the Canada Revenue Agency, complaints about federal government procurement activities, requests for tariff relief, and references from the government directing the Tribunal to inquire into and/or provide advice on economic, trade and tariff issues.

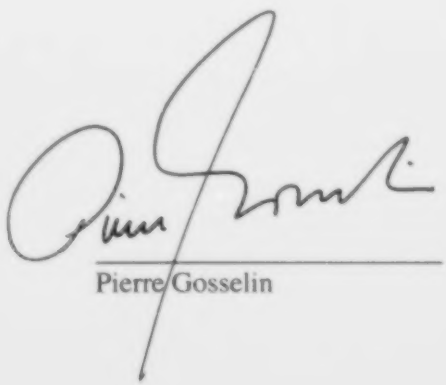

Pierre Gosselin

Part II — Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2003–2004 Departmental Performance Report for the Canadian International Trade Tribunal.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements set out in the *2003–2004 Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2003–2004.

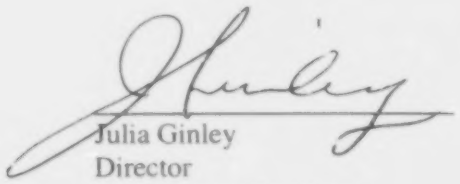

Julia Ginley
Director
Management Services

October 1, 2004

Part III — Summary of Departmental Performance

Summary of the Tribunal's Performance (See Part V for details)		
Strategic Outcome	**Results**	**Performance**
Support of a fair and open trading system	➢ Maintain the quality of the Tribunal's findings, determinations and recommendations.	➢ Met
	➢ Hear cases and make decisions expeditiously on matters that fall within the Tribunal's statutory jurisdiction.	➢ Met
	➢ Maintain the Tribunal's independence and accessibility as a quasi-judicial decision-making body.	➢ Met
	➢ Publish the Tribunal's decisions in a timely way.	➢ Met
	➢ Ensure that the Tribunal's decisions are fair and impartial by domestic and international standards.	➢ Met
Government-wide Priorities		
	Modern Comptrollership	➢ Not yet fully met
	Service Improvement and Government On-Line	➢ Not yet fully met

Part IV — Context

Organization

The Tribunal is an independent investigative and quasi-judicial decision-making body that reports to Parliament through the Minister of Finance.

Under the *Canadian International Trade Tribunal Act* (*CITT Act*), the Tribunal may be composed of up to nine full-time members, including a chairperson and two vice-chairpersons, who are appointed by the Governor in Council for a term of up to five years. The Chairperson is the Chief Executive Officer responsible for the assignment of cases to the Members and for the management of the Tribunal's workload and resources.

The Members of the Tribunal are supported by a permanent staff of 78 people. Its principal officers are the Secretary, responsible for relations with the public, the court registry functions of the Tribunal and relations with other government departments and other governments; the Director General, Research, responsible for the investigative portion of inquiries, the economic and financial analysis of firms and industries, the investigation of complaints by potential suppliers concerning any aspect of the procurement process and other fact finding required for Tribunal inquiries; and the General Counsel, responsible for the provision of legal services to the Members and staff of the Tribunal.

Mandate

The Tribunal derives its authority from the *CITT Act*, which received Royal Assent on September 13, 1988.

The Tribunal's mandate is to:

- conduct inquiries into whether dumped or subsidized imports have caused, or are threatening to cause, material injury to a domestic industry;
- hear appeals of decisions of the Canada Border Services Agency (CBSA) made under the *Customs Act* and the *Special Import Measures Act* (*SIMA*) and decisions of the Canada Revenue Agency (CRA) under the *Excise Tax Act*;
- conduct inquiries into complaints by potential suppliers concerning federal government procurement that is covered by the *North American Free Trade Agreement* (*NAFTA*), the *Agreement on Internal Trade* (*AIT*), the *Agreement on Government Procurement* (*AGP*) and the *Canada-Korea Agreement on the Procurement of Telecommunications Equipment* (*CKTEA*);
- conduct investigations into requests from Canadian producers for tariff relief on imported textile inputs that they use in their production operations;
- conduct safeguard inquiries into complaints by domestic producers that increased imports are causing, or threatening to cause, serious injury to domestic producers; and

- conduct inquiries into and provide advice on such economic, trade and tariff issues as are referred to the Tribunal by the Governor in Council or the Minister of Finance.

Business Line Description

Because of its mandate and structure, the Tribunal has one business line—to act as a specialized "court" that inquires into the alleged economic injury sustained by Canadian industries from the dumping and subsidizing of imports, that hears appeals from CBSA or CRA decisions on customs and excise matters respectively and that inquires into complaints concerning federal government procurement activities. It also serves, upon request, as an advisor to the Governor in Council or the Minister of Finance on a broad range of trade, economic or tariff-related matters.

The Tribunal's decisions on dumping and subsidizing matters may be reviewed by the Federal Court of Appeal (or a binational panel under *NAFTA*, in the case of a decision affecting U.S. and/or Mexican interests). Governments that are member states of the World Trade Organization (WTO) may submit the Tribunal's decisions to a dispute settlement panel under the WTO *Understanding on Rules and Procedures Governing the Settlement of Disputes*.

The Tribunal's decisions on all remaining matters (with the exception of appeals) may also be reviewed by the Federal Court of Appeal. The Tribunal's decisions on appeals under the *Customs Act* may be further appealed to the Federal Court of Appeal and, under the *Excise Tax Act*, to the Federal Court.

The objective of the Tribunal's business line is to ensure that Canadians can rely on an accessible, fair and efficient adjudication of complaints and that the government, through the Tribunal's fact-finding inquiries and standing references, can obtain reliable economic and trade analysis to formulate strategies aimed at making Canadian producers more competitive in the global trade environment. In doing so, the Tribunal plays a key role in the government's economic agenda. The "Summary of Departmental Performance" provides a summary of the Tribunal's performance against expected results.

Operating Environment

As a quasi-judicial organization that carries out its statutory responsibilities in an independent and impartial manner, the Tribunal cannot participate in horizontal policy initiatives as they relate to substantive areas within the scope of its legislated mandate. Furthermore, the Tribunal is not involved in any activities other than those assigned to it by statute. It does not generally control its workload, as the primary sources of demand for its services are externally generated.

The economic climate is a key external factor affecting the Tribunal's work. Downturns in the domestic and global economies often lead to the deterioration of markets and to increased competition for the remaining business. At such times, domestic producers become increasingly sensitive to competition from imports and increasingly likely to seek

protection against them. This generally leads to a larger number of inquiries in response to dumping and/or subsidizing complaints under *SIMA*.

NAFTA, the *AGP* and the *CKTEA* require signatory governments to maintain an independent bid challenge (complaint) authority. The *CITT Act* establishes the Tribunal as the complaint authority for Canada. The Tribunal is also the bid challenge authority under the *AIT*. As the bid challenge authority for federal government procurement, the Tribunal determines whether the government institution responsible for the procurement under review has met the requirements of international and national trade agreements. Furthermore, the *Canada-Israel Free Trade Agreement* and the *Canada-Chile Free Trade Agreement* have provisions by which global safeguard inquiries in respect of goods imported from Israel and Chile can be conducted by the Tribunal.

More recently, the *CITT Act* was amended to authorize the Tribunal to conduct special safeguard inquiries into whether increased imports from the People's Republic of China (China) are causing market disruption to the Canadian industry and whether safeguard measures applied against imports from China in other WTO markets are causing trade diversion to Canada.

The Tribunal also hears appeals of CBSA decisions made under the *Customs Act* and *SIMA* and of CRA decisions made under the *Excise Tax Act*.

Pursuant to a standing reference from the Minister of Finance, the Tribunal investigates requests from domestic producers for tariff relief on imported textile inputs for use in their manufacturing operations and makes recommendations in respect of those requests to the Minister of Finance.

Finally, the Tribunal may be asked to conduct inquiries and provide advice on such economic, trade and tariff issues as are referred to the Tribunal by the Governor in Council or the Minister of Finance. During fiscal year 2003-2004, there were no such references.

Part V — Performance

Strategic Outcome

The Tribunal contributes to a fair and open trading system for Canadians and for the Canadian industry. The Tribunal's performance must be assessed against:

- the soundness and timeliness of its decisions;
- the extent to which they are upheld when they are the subject of applications for judicial review before the Federal Court of Appeal or a binational panel under *NAFTA*; and
- the degree of implementation of the Tribunal's recommendations by the government.

Soundness and Timeliness of the Tribunal's Decisions

All Tribunal decisions were delivered within the legislated time frames. The soundness of those decisions can be demonstrated by the number of decisions that were appealed and upheld, as well as the implementation rate of decisions issued. These latter performance indicators are illustrated below.

Upholding of the Tribunal's Decisions by National and International Appeal Bodies

The Tribunal's decisions may be judicially reviewed by or appealed to the Federal Court of Appeal, reviewed by a *NAFTA* binational panel or submitted by a WTO member state to a WTO dispute settlement panel.

Of the 18 cases investigated by the Tribunal pursuant to *SIMA* during fiscal year 2003-2004, no decisions were challenged at the Federal Court of Appeal or before a *NAFTA* binational panel. As for the sole Tribunal decision, issued in the previous fiscal year, that was appealed to the Federal Court of Appeal, the application was dismissed. No Tribunal decisions were challenged before a *NAFTA* binational panel. No Tribunal decisions were submitted to a WTO dispute settlement panel by a WTO member state.

As for the appeal to the Federal Court of Appeal of the 2002 Tribunal determination of serious injury in the context of the safeguard inquiry into the dumping of certain steel goods, the application was discontinued.

As for the 38 decisions, which the Tribunal made during fiscal year 2003-2004 regarding 89[1] appeals under the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and *SIMA*, 14 were appealed to the Federal Court of Appeal, with the following results: 2 appeals were discontinued, and 3 were dismissed. The others were outstanding at the end of the fiscal year.

1. Certain decisions covered more than one appeal case.

Of the 31 cases determined on merit pursuant to the Tribunal's bid challenge authority for federal government procurement under *NAFTA* and the *AIT*, 14 determinations were challenged at the Federal Court of Appeal. The Federal Court of Appeal allowed judicial review in 3 cases, 2 were discontinued, and 1 was withdrawn. Eight such challenges were in progress at the end of the fiscal year. As for applications for judicial review regarding Tribunal determinations from previous fiscal years, 4 applications were dismissed, 3 were discontinued, and 1 was allowed with the matter being remanded back to the Tribunal for reconsideration.

Implementation of the Tribunal's Recommendations by the Government

As the bid challenge authority for federal government procurement, the Tribunal makes determinations that may consist of a recommendation to the government institution (such as re-tendering, re-evaluating or providing compensation) and the award of reasonable costs to a prevailing party.

In fiscal year 2003-2004, the Tribunal made 31 determinations, 13 of which included recommendations. Of these recommendations, 10 were implemented by the government institution, and 3 are held in abeyance pending the outcome of applications for judicial review.

In the safeguard inquiry into the importation of certain steel goods, the government decided against implementing the Tribunal's recommendations.

As for its mandate under the textile reference, the Tribunal makes recommendations to the Minister of Finance on whether tariff relief should be granted on imported textile inputs. Eight recommendations were made to the Minister of Finance in fiscal year 2003-2004. Of those recommendations, 3 were implemented, and the remaining ones were still under consideration at the end of the fiscal year.

Publication of the Tribunal's Decisions in a Timely Way

The Tribunal's decisions regarding dumping and/or subsidizing and procurement complaints are subject to statutory deadlines. In fiscal year 2003-2004, 49 decisions were issued covering these two areas of the Tribunal's mandate. All decisions were issued within the statutory deadlines.

As for appeals of CBSA and CRA decisions, the Tribunal issued 38 decisions during the fiscal year. There is no statutory deadline imposed for the publication of such decisions. However, the Tribunal adopted an informal, voluntary standard of publishing such decisions within 120 days of the hearing of an appeal. Due to the press of statutorily imposed deadlines in its other mandates, the Tribunal was not able to consistently meet its voluntary standard for appeals during the fiscal year.

Tribunal's Decisions Viewed as Fair and Impartial by Domestic and International Stakeholders

Some years ago, at the request of the Commodity Tax Committee of the Canadian Bar Association (CBA), the Tribunal established a Bench and Bar Committee (the Committee). The Committee is composed of lawyers nominated by the CBA and of Department of Justice lawyers and trade consultants invited by the Tribunal. Meetings of the Committee provide an opportunity for participants to present their views and concerns about the Tribunal's processes and procedures and allow the Tribunal to seek the views of the participants and their clients on proposed changes to its processes and procedures. The Committee held one meeting during the fiscal year.

The Tribunal also communicates with its stakeholders to seek their views when considering the introduction of new procedures. It issues practice notices and guidelines to convey its new procedures to the community at large. During the fiscal year, the Tribunal issued a new cost guideline in draft form, solicited and received comments from interested parties, and discussed the matter at the Committee.

These consultative mechanisms allow the Tribunal to remain accessible to various groups of stakeholders and to take advantage of their points of view.

Government-wide Priorities

Modern Comptrollership

During fiscal year 2002-2003, the Tribunal launched its modern comptrollership initiative. The capacity assessment of the Tribunal's modern management practices was completed. In 2003-2004, the action plan for the implementation of corrective measures was developed and implementation of the plan started, i.e. Audit Policy and Plan. The Tribunal also decided on a re-organization that would put more focus on the management functions of the Tribunal by bringing in an executive to head all corporate functions. The new organization will be fully implemented in fiscal year 2004-2005.

Regarding the integration of corporate systems, the Tribunal is participating in a project whose objective is to integrate the Tribunal's financial system (GX) and the automated materiel management information system (AMMIS) and, in doing so, to provide better management of its assets and eliminate unnecessary duplication. An interface was developed to facilitate the transfer of information between the two applications. This interface improved the efficiency of the systems and reduced the requirement for duplicate entries.

Service Improvement and Government On-Line Initiatives

These initiatives are closely linked to one of the Tribunal's strategic priorities of being a tribunal of easy access. This is a high priority because parties can represent themselves before the Tribunal. There is therefore a need for Tribunal guides, information kits, guidelines and practice notices to allow stakeholders to gain a better understanding of the

Tribunal's jurisdiction, and of the procedures that they must follow to avail themselves of the Tribunal's services, in each area of its mandate.

In fiscal year 2003-2004, the Tribunal held its first hearing using the electronic file. During the hearing, electronic images of exhibits were used instead of their paper version. This initiative allowed the Tribunal to proceed more rapidly and efficiently throughout the hearing. The participants agreed that this was a significant improvement. The introduction of information technology into the hearing room has led to better management of the hearing process. The Tribunal is of the view that this initiative will contribute to improving the level of service and provide for a more efficient participation of parties in a proceeding.

During fiscal year 2003-2004, the Tribunal issued an important guideline, which simplified procedures for settling the parties' costs in inquiries into government procurement activities.

In addition, the Tribunal offers services to the public in both official languages, at all times. Such services include the provision of information regarding the Tribunal's mandate and procedures, over-the-counter services, written and oral communications with the public and the reception of documents relevant to eventual proceedings before the Tribunal.

The Tribunal continues to dedicate significant efforts to improve the delivery of services to stakeholders by means of information technology. Its Web site is used as a means of communication with various groups of stakeholders and the public. There is also an exhaustive repository of all documents produced by the Tribunal that allows for research into past decisions. The Web site also allows its users to register, free of charge, for a subscriber alert service which informs them when new documents are posted there. The Web site also allows potential suppliers to file a procurement complaint on-line or interested parties in some of the other proceedings to download and complete electronic versions of Tribunal questionnaires.

The Tribunal uses its Web site as a means of communication and of distribution for documents. This significantly enhances the quality of service to those participating or interested in the Tribunal cases.

Report of the Auditor General of Canada

Chapter 3 of the *Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons*, dated December 2002, is entitled "*Special Import Measures Act*: Protecting Against Dumped or Subsidized Imports". The audit examined the changes to *SIMA* recommended by the two parliamentary subcommittees that conducted a significant review of the act. The audit assessed whether the Tribunal and the Canada Customs and Revenue Agency had put in place the support and management processes required to implement the recommended changes.

The Auditor General of Canada determined that the great majority of the required mechanisms had been put in place. The Tribunal committed to ensuring that all required mechanisms were in place by the end of fiscal year 2003-2004. The Tribunal fulfilled this commitment and followed up with a response to the Auditor General of Canada on April 29, 2004.

Part VI — Annexes

Annex I — Financial Performance

Financial Performance Overview

The Tribunal started the year with authorities of $9.5 million. Supplementary estimates in the amount of $380,000 were then approved to allow the carry forward of the previous years' lapses. Treasury Board approved a sum of $163,000 for the negotiated salary increases. Finally, the Employee Benefit Plan was reduced by a sum of $230,000. These adjustments resulted in increased authorities of $9.8 million. In 2003-2004, the Tribunal spent $9.3 million of its total authorities. The surplus of approximately $523,000 represents 5 percent of the resources allocated to the Tribunal in the Main Estimates. The one-time Operating Budget rule allows departments and organizations to carry forward 5 percent of the allocated resources from the Main Budget. Inasmuch as its workload is quite difficult to predict, the Tribunal tries, whenever possible, to maintain a reserve to meet unexpected requests. The difference between planned spending and actual spending is due to delays in the resourcing of positions.

Financial Summary Tables

Financial Table 1

Financial Requirements by Authority
(thousands of dollars)

		2003-2004			
Vote		Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
	Canadian International Trade Tribunal				
25	Operating Expenditures	8,185	8, 185	8,728	8,205
(S)	Contributions to Employee Benefit Plan	1,349	1,349	1,119	1,119
(S)	Spending of Proceeds From the Disposal of Surplus Crown Assets	-	-	2	-
	Total	**9,534**	**9,534**	**9,849**	**9,324**

Financial Table 2

Departmental Planned Versus Actual Spending (thousands of dollars)

	2003-2004			
Business Line	Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Canadian International Trade Tribunal				
FTEs	94	94	94	87
Operating	9,534	9,534	9,849	9,324
Total Net Expenditures	**9,534**	**9,534**	**9,849**	**9,324**
Other Revenues and Expenditures				
Cost of Services Provided by Other Departments	-	2,174	2,321	2,293
Net Cost of the Program	**9,534**	**11,708**	**12,170**	**11,617**

Financial Table 3

Historical Comparison of Planned Spending Versus Actual Spending (thousands of dollars)

			2003-2004			
Business Line	Actual 2001-2002	Actual 2002-2003	Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Canadian International Trade Tribunal	9,309	10,126	9,534	9,534	9,849	9,324
Total	**9,309**	**10,126**	**9,534**	**9,534**	**9,849**	**9,324**

Annex II — Other Information

Contact for Further Information and Web Site

The Secretary
Canadian International Trade Tribunal
Standard Life Centre
333 Laurier Avenue West
17th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0G7

Telephone:	(613) 993-3595
Fax:	(613) 998-1322
E-mail:	secretary@citt-tcce.gc.ca
Tribunal's Web Site:	www.citt-tcce.gc.ca

Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal

Canadian International Trade Tribunal Act	R.S.C. 1985 (4th Supp.), c. 47
Customs Act	R.S.C. 1985 (2d Supp.), c. 1
Excise Tax Act	R.S.C. 1985, c. E-15
Special Import Measures Act	R.S.C. 1985, c. S-15
Softwood Lumber Products Export Charge Act	R.S.C. 1985 (3d Supp.), c. 12
Energy Administration Act	R.S.C. 1985, c. E-6
Canadian International Trade Tribunal Regulations	S.O.R./89-35
Canadian International Trade Tribunal Procurement Inquiry Regulations	S.O.R./93-602
Canadian International Trade Tribunal Rules	S.O.R./91-499

List of Statutory and Tribunal Reports

Annual Report

- 1989-90 to 2003-2004

Guides

- Introductory Guide to the Canadian International Trade Tribunal

- Procurement Review Process—A Descriptive Guide
- Safeguard Inquiry—Market Disruption—Imports from China—Guide for Complainant
- Safeguard Inquiry—Trade Diversion—Imports from China—Guide for Complainant
- Textile Reference Guide

Pamphlets

- Information on Appeals from Customs, Excise and *SIMA* Decisions
- Information on Dumping and Subsidizing Inquiries and Reviews
- Information on Economic, Trade and Tariff Inquiries
- Information on Import Safeguard Inquiries and Measures
- Information on Procurement Review
- Information on Textile Tariff Investigations

Textile Reference—Annual Status Report*

- 1994-95 to 2000-2001

* Incorporated into the Tribunal's Annual Report as of fiscal year 2002-2003.

BUDGET DES DÉPENSES

Tribunal canadien du commerce extérieur

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/28-2004
ISBN 0-660-62622-5

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Tribunal canadien du commerce extérieur

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la
période se terminant
le 31 mars 2004

Tribunal canadien du commerce extérieur

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la
période se terminant
le 31 mars 2004

Ralph Goodale
Ministre des Finances

Table des matières

Partie I — Message du président **1**

Partie II — Déclaration de la direction **3**

Partie III — Sommaire du rendement du ministère **5**

Partie IV — Contexte **7**
Organisation 7
Mandat 7
Description du secteur d'activité 8
Contexte opérationnel 9

Partie V — Rendement **11**
Résultats stratégiques 11
Le bien-fondé et l'opportunité des décisions du Tribunal 11
Le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux 11
La mise en application des recommandations du Tribunal par le gouvernement 12
La publication des décisions du Tribunal en temps opportun 12
Décisions du Tribunal considérées justes et impartiales par les intervenants nationaux et internationaux 13
Priorités du gouvernement 13
Fonction de contrôleur moderne 13
Amélioration du service et Gouvernement en direct 14
Rapport de la vérificatrice générale du Canada 15

Partie VI — Annexes **17**
Annexe I — Rendement financier 17
Aperçu du rendement financier 17
Tableaux financiers récapitulatifs 17
Annexe II — Autres renseignements 19
Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements et des renseignements sur le site Web 19
Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur 19
Liste des rapports exigés par la loi et des rapports du Tribunal 19

Partie I — Message du président

Je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Tribunal canadien du commerce extérieur pour l'exercice 2003-2004.

Le Tribunal est un intervenant clé du mécanisme de recours commerciaux du Canada, en raison de sa compétence aux termes de l'*Accord de libre-échange nord-américain*, des accords de l'Organisation mondiale du commerce, de l'*Accord de libre-échange Canada-Israël*, de l'*Accord de libre-échange Canada-Chili*, de l'*Accord Canada-Corée sur les achats de matériel de télécommunications* et de l'*Accord sur le commerce intérieur*. Dans l'exercice de ses fonctions, le Tribunal agit comme organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome, qui relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Les principaux défis du Tribunal sont de fournir au public qu'il dessert un accès facile à ses services et de régler de façon efficace, dans des délais législatifs très serrés, les affaires qui lui sont renvoyées. La charge de travail est constituée de plaintes sur le dumping et/ou le subventionnement, d'appels des décisions de l'Agence des services frontaliers du Canada et de l'Agence du revenu du Canada, de plaintes concernant les marchés publics, de demandes d'allégement tarifaire et de saisines du gouvernement enjoignant au Tribunal de faire enquête et de donner son avis sur des questions économiques, commerciales et tarifaires.

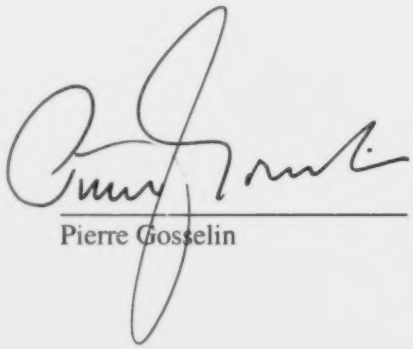

Pierre Gosselin

Partie II — Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2003–2004 du Tribunal canadien du commerce extérieur.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapport et aux exigences de déclaration énoncées dans le *Guide de préparation — Rapports ministériels sur le rendement 2003-2004*. À ma connaissance, les renseignements donnent un portrait global, juste et transparent du rendement de l'organisation pour l'exercice 2003-2004.

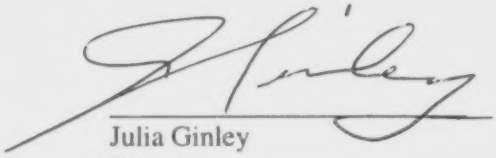

Julia Ginley
Directeur
Services de gestion

Le 1er octobre 2004

Partie III — Sommaire du rendement du ministère

Sommaire du rendement du Tribunal (voir la partie V pour de plus amples détails)		
Résultat stratégique	**Résultats**	**Rendement**
Le soutien d'un système de recours commerciaux juste et ouvert	➢ Le maintien de la qualité des conclusions, des décisions et des recommandations du Tribunal.	➢ Atteint
	➢ L'audition d'affaires et la prise de décisions de façon expéditive sur des questions qui relèvent de la compétence du Tribunal établie par la loi.	➢ Atteint
	➢ Le maintien de l'autonomie et l'accessibilité du Tribunal en tant qu'organisme décisionnel quasi judiciaire.	➢ Atteint
	➢ La publication des décisions du Tribunal en temps opportun.	➢ Atteint
	➢ Les décisions du Tribunal sont justes et impartiales et rencontrent les normes nationales et internationales.	➢ Atteint
Priorités du gouvernement		
	Fonction de contrôleur moderne	➢ Pas encore atteint pleinement
	Amélioration du service et Gouvernement en direct	➢ Pas encore atteint pleinement

Partie IV — Contexte

Organisation

Le Tribunal est un organisme décisionnel d'enquête quasi judiciaire et autonome qui relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Aux termes de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* (*Loi sur le TCCE*), le Tribunal peut compter jusqu'à neuf membres à plein temps, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Le président est le premier dirigeant et est responsable de l'affectation des membres aux dossiers et de la gestion de la charge de travail et des ressources du Tribunal.

Les membres du Tribunal peuvent compter sur l'appui d'un effectif permanent de 78 employés. Ses principaux agents sont le secrétaire, responsable des relations avec le public, des fonctions de greffier du Tribunal et des échanges avec les autres ministères gouvernementaux et les autres gouvernements; le directeur général de la Recherche, chargé de la recherche dans le cadre d'enquêtes, de l'analyse économique et financière des entreprises et des branches de production, de l'examen des plaintes déposées par des fournisseurs éventuels portant sur n'importe quel aspect de la procédure d'adjudication des marchés publics ainsi que de la recherche des faits nécessaires aux enquêtes du Tribunal; et l'avocat général, responsable de la prestation de services juridiques aux membres et au personnel du Tribunal.

Mandat

La compétence du Tribunal découle de la *Loi sur le TCCE*, qui a reçu la sanction royale le 13 septembre 1988.

Le Tribunal est habilité à :

- mener des enquêtes afin de déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé, ou menacent de causer, un dommage sensible à une branche de production nationale;
- entendre les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) aux termes de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (*LMSI*) et de décisions de l'Agence du revenu du Canada (ARC) aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*;
- enquêter sur des plaintes déposées par des fournisseurs éventuels concernant les marchés publics fédéraux visés par l'*Accord de libre-échange nord-américain* (*ALÉNA*), l'*Accord sur le commerce intérieur* (*ACI*), l'*Accord sur les marchés publics* (*AMP*) et l'*Accord Canada-Corée sur les achats de matériel de télécommunications* (*ACCMT*);

- enquêter sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui souhaitent obtenir des allégements tarifaires sur des intrants textiles importés dans le cadre de leurs activités de production;
- mener des enquêtes sur les mesures de sauvegarde relativement aux plaintes déposées par des producteurs nationaux qui soutiennent que l'augmentation des importations cause, ou menace de causer, un dommage grave aux producteurs nationaux;—
- enquêter et donner son avis sur des questions économiques, commerciales et tarifaires dont le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances saisit le Tribunal.

Description du secteur d'activité

Étant donné son mandat et sa structure, le Tribunal s'occupe d'un seul secteur d'activité — faire fonction de « tribunal » spécialisé qui fait enquête sur des questions de présumé dommage économique porté aux branches de production nationales par le dumping et le subventionnement d'importations, qui entend des appels de décisions de l'ASFC ou de l'ARC sur des questions de douanes ou d'accise respectivement et qui fait enquête sur des plaintes concernant les marchés publics. En outre, sur demande, il agit à titre de conseiller du gouverneur en conseil ou du ministre des Finances relativement à une vaste gamme de questions touchant les intérêts commerciaux, économiques ou tarifaires.

Les décisions du Tribunal portant sur des questions de dumping et de subventionnement peuvent être réexaminées par la Cour d'appel fédérale (ou un groupe spécial binational en vertu de l'*ALÉNA*, dans le cas d'une décision qui touche les intérêts des É.-U. ou du Mexique, ou des deux). Les gouvernements membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) peuvent interjeter appel des décisions du Tribunal auprès d'un groupe spécial de règlement des différends formé en vertu du *Mémorandum d'accord concernant les règles et procédures régissant le règlement des différends* de l'OMC.

Les décisions du Tribunal portant sur toutes les autres questions (à l'exception d'appels) peuvent aussi être réexaminées par la Cour d'appel fédérale. Les décisions du Tribunal portant sur des appels aux termes de la *Loi sur les douanes* peuvent être portées en appel devant la Cour d'appel fédérale et, aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*, devant la Cour fédérale.

Le secteur d'activité du Tribunal a pour but d'assurer que les Canadiens puissent compter sur un règlement accessible, juste et efficace des plaintes et que le gouvernement, par l'entremise d'enquêtes d'établissement des faits du Tribunal et de mandats permanents, puisse obtenir des analyses économiques et commerciales fiables afin de formuler des stratégies visant à rendre les producteurs canadiens plus compétitifs dans un milieu commercial global. Le Tribunal joue donc un rôle de premier plan dans le programme économique du gouvernement. Le « Sommaire du rendement du ministère » donne un résumé du rendement du Tribunal en fonction des résultats attendus.

Contexte opérationnel

Puisqu'il est un organisme quasi judiciaire qui doit assumer ses responsabilités législatives de façon impartiale et autonome, le Tribunal n'est pas en mesure de participer à des initiatives horizontales en ce qui a trait aux divers volets de son mandat. De plus, le Tribunal ne participe qu'aux activités qui lui sont confiées par la loi. Il n'a habituellement aucun contrôle sur sa charge de travail, les sources principales de demandes de services étant externes.

La conjoncture économique est l'un des principaux facteurs externes qui influent sur les activités du Tribunal. Le ralentissement de l'activité économique au pays et dans le monde entraîne habituellement une détérioration des marchés et une augmentation de la concurrence pour les entreprises qui demeurent. Dans un tel contexte, les producteurs nationaux sont de plus en plus vulnérables à la concurrence livrée par les importations et sont plus portés à demander une protection contre celles-ci. Cela se traduit généralement par un plus grand nombre d'enquêtes en réponse à des plaintes liées au dumping et/ou au subventionnement déposées aux termes de la *LMSI*.

L'*ALÉNA*, l'*AMP* et l'*ACCMT* exigent que les gouvernements signataires établissent un organisme indépendant chargé d'examiner les contestations des offres (les plaintes). Conformément à la *Loi sur le TCCE*, le Tribunal est l'organisme chargé de cette tâche au Canada. Le Tribunal est aussi l'organisme chargé d'examiner les contestations des offres en vertu de l'*ACI*. À titre d'organisme chargé d'examiner les plaintes concernant la procédure de passation de marchés publics fédéraux, le Tribunal détermine si l'institution fédérale responsable du marché public qui fait l'objet de l'examen a respecté les obligations prescrites dans les accords nationaux et internationaux sur le commerce. De plus, l'*Accord de libre-échange Canada-Israël* et l'*Accord de libre-échange Canada-Chili* prévoient que le Tribunal peut être appelé à mener des enquêtes sur les mesures de sauvegarde globales concernant des marchandises importées d'Israël et du Chili.

Plus récemment, la *Loi sur le TCCE* a été modifiée de façon à autoriser le Tribunal à mener des enquêtes de sauvegarde spéciales afin de déterminer si l'augmentation des importations en provenance de la République populaire de Chine (Chine) cause une désorganisation du marché pour la branche de production nationale et si les mesures de sauvegarde appliquées aux importations en provenance de la Chine par d'autres pays membres de l'OMC causent un détournement des échanges vers le Canada.

Le Tribunal entend également les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'ASFC aux termes de la *Loi sur les douanes* et de la *LMSI* et de décisions rendues par l'ARC aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Conformément à un mandat permanent que lui a confié le ministre des Finances, le Tribunal enquête sur des demandes présentées par des producteurs nationaux qui souhaitent obtenir des allégements tarifaires sur les intrants textiles importés dans le cadre de leurs activités de production et présente ses recommandations à cette fin au ministre des Finances.

Finalement, le Tribunal peut devoir faire enquête et donner son avis sur des questions économiques, commerciales et tarifaires dont il est saisi par le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances. Au cours de l'exercice 2003-2004, il n'y a pas eu de saisines de ce genre.

Partie V — Rendement

Résultats stratégiques

Le Tribunal contribue au système de recours commerciaux juste et ouvert pour les Canadiens et l'industrie nationale. Le rendement du Tribunal doit être évalué en fonction des critères qui suivent :

- le bien-fondé de ses décisions et leur publication dans les délais prescrits;
- la mesure dans laquelle elles sont maintenues lorsqu'elles font l'objet de révisions judiciaires devant la Cour d'appel fédérale ou un groupe spécial binational aux termes de l'*ALÉNA*;
- la mesure dans laquelle le gouvernement met en application les recommandations du Tribunal.

Le bien-fondé et l'opportunité des décisions du Tribunal

Toutes les décisions du Tribunal ont été rendues dans les délais prévus par la loi. Le bien-fondé de ces décisions peut être démontré par le nombre de décisions qui ont fait l'objet d'appel et qui ont été maintenues, et par le nombre de décisions rendues qui ont été mises en application. Ces indicateurs du rendement sont mis en évidence ci-dessous.

Le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux

Les décisions du Tribunal peuvent faire l'objet d'un réexamen judiciaire ou d'un appel devant la Cour d'appel fédérale, être réexaminées par un groupe spécial binational formé en vertu de l'*ALÉNA*, ou être contestées devant un groupe spécial de règlement des différends de l'OMC.

Des 18 causes faisant l'objet d'enquêtes par le Tribunal aux termes de la *LMSI* au cours de l'exercice 2003-2004, aucune décision n'a fait l'objet d'un réexamen devant la Cour d'appel fédérale ou n'a été réexaminée par un groupe spécial binational aux termes de l'*ALÉNA*. Quant à la seule décision du Tribunal, rendue au cours de l'exercice précédent, qui a fait l'objet d'un réexamen judiciaire devant la Cour d'appel fédérale, la demande a été rejetée. Aucune décision du Tribunal n'a été déposée auprès d'un groupe spécial binational aux termes de l'*ALÉNA*. Aucune décision du Tribunal n'a été contestée devant un groupe spécial de règlement des différends de l'OMC par un pays membre de l'OMC.

En ce qui concerne l'appel devant la Cour d'appel fédérale de la décision de dommage grave rendue par le Tribunal en 2002 dans le cadre de l'enquête de sauvegarde sur l'importation de certaines marchandises de l'acier, la demande a été abandonnée.

En ce qui a trait aux 38 décisions, rendues par le Tribunal au cours de l'exercice 2003-2004 portant sur 89[1] appels aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *LMSI*, 14 ont été portées devant la Cour d'appel fédérale. Voici les résultats : 2 appels ont été abandonnés et 3 ont été rejetés. Les autres étaient en instance à la fin de l'exercice.

Des 31 causes tranchées sur le fond par le Tribunal en tant qu'organisme de contestation des offres des marchés publics du gouvernement fédéral aux termes de l'*ALÉNA* et de l'*ACI*, 14 décisions ont été portées en appel devant la Cour d'appel fédérale. La Cour d'appel fédérale a admis 2 demandes de révision judiciaire, 2 demandes ont été abandonnées et 1 a été retirée. Huit demandes étaient en cours à la fin de l'exercice. Quant aux demandes de révision judiciaire concernant des décisions rendues par le Tribunal au cours des exercices précédents, 4 demandes ont été rejetées, 3 ont été abandonnées et 1 a été admise, l'affaire ayant été renvoyée devant le Tribunal aux fins de réexamen.

La mise en application des recommandations du Tribunal par le gouvernement

À titre d'organisme chargé d'examiner les plaintes concernant la procédure de passation des marchés publics fédéraux, le Tribunal rend des décisions qui peuvent renfermer une recommandation à l'égard de l'institution fédérale (nouvel appel d'offres, réévaluation des soumissions ou versement d'une indemnité) et le remboursement des frais raisonnables engagés par une partie plaignante qui a gain de cause.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Tribunal a rendu 31 décisions, dont 13 comprenaient des recommandations. De ces recommandations, 10 ont été mises en application par l'institution fédérale et 3 ont été mises en suspens en attendant l'issue des demandes de révision judiciaire.

Dans le cadre de l'enquête de sauvegarde sur l'importation de certaines marchandises de l'acier, le gouvernement a décidé de ne pas mettre en application les recommandations du Tribunal.

Relativement à son mandat en vertu de la saisine sur les textiles, le Tribunal présente des recommandations au ministre des Finances quant à savoir si un allégement tarifaire doit être octroyé sur des intrants textiles importés. Huit recommandations ont été faites au ministre des Finances au cours de l'exercice 2003-2004. De ces recommandations, 3 ont été mises en application, les autres étaient toujours à l'étude à la fin de l'exercice.

La publication des décisions du Tribunal en temps opportun

Les décisions du Tribunal ayant trait au dumping et/ou au subventionnement, ainsi que celles sur les plaintes concernant les marchés publics sont assujetties à des délais législatifs. Au cours de l'exercice 2003-2004, 49 décisions ayant trait à ces deux volets

1. Certaines décisions se rapportaient à plus d'un dossier d'appel.

du mandat du Tribunal ont été rendues. Toutes les décisions ont été rendues dans les délais législatifs.

Eu égard aux appels de décision de l'ASFC et de l'ARC, le Tribunal a rendu 38 décisions au cours de l'exercice. Il n'y a pas de délai législatif pour la publication de ces décisions. Cependant, le Tribunal a volontairement adopté une norme informelle voulant que la publication de telles décisions se fasse dans les 120 jours suivant l'audition de l'appel. En raison des délais imposés par la loi pour ses autres mandats, le Tribunal n'a pas pu respecter de façon constante cette norme visant les appels au cours de l'exercice.

Décisions du Tribunal considérées justes et impartiales par les intervenants nationaux et internationaux

Il y a quelques années, à la demande du comité chargé de la taxe de consommation de l'Association du Barreau canadien (ABC), le Tribunal a mis sur pied le Comité de la magistrature et du barreau (le comité). Le comité se compose d'avocats désignés par l'ABC ainsi que d'avocats du ministère de la Justice et d'experts-conseils en commerce invités par le Tribunal. Lors des réunions du comité, les participants ont l'occasion de présenter leurs points de vue et leurs préoccupations quant aux processus et procédures du Tribunal, et le Tribunal peut demander aux participants de lui faire part de leurs points de vue et de ceux de leurs clients sur les modifications proposées à ses processus et procédures. Le comité a tenu une réunion au cours de l'exercice.

De plus, le Tribunal communique avec ses intervenants pour obtenir leurs points de vue quand il étudie la possibilité d'introduire de nouvelles procédures. Il publie également des notes de procédure et des lignes directrices pour présenter ses nouvelles procédures à la collectivité générale. Au cours de l'exercice, le Tribunal a diffusé l'ébauche d'une nouvelle ligne directrice portant sur la fixation des coûts, a demandé et a reçu des parties intéressées des observations à cet égard et il a discuté de cette question avec les membres du comité.

Ces mécanismes de consultation permettent au Tribunal de demeurer accessible aux divers groupes d'intervenants et de bénéficier de leurs points de vue.

Priorités du gouvernement

Fonction de contrôleur moderne

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Tribunal a lancé son initiative ayant trait à la fonction de contrôleur moderne. Le diagnostic des capacités du Tribunal en matière de pratiques modernes de gestion a été complété. En 2003-2004, le plan d'action pour la mise en œuvre de mesures correctives a été élaboré et sa mise en place a été amorcée, soit Politique et plan de vérification. En outre, le Tribunal a décidé de restructurer l'organisation de façon à insister davantage sur les fonctions de gestion du Tribunal en introduisant un directeur chargé de gérer toutes les fonctions ministérielles. La mise en place de la nouvelle organisation sera terminée au cours de l'exercice 2004-2005.

En ce qui a trait à l'intégration des systèmes ministériels, le Tribunal participe à un projet dont le but est d'intégrer le système financier du Tribunal (GX) et le système automatisé d'information sur la gestion du matériel (SAIGM), assurant ainsi une meilleure gestion de ses actifs et éliminant tout chevauchement inutile. Une interface a été élaborée pour faciliter le transfert d'information entre les deux applications. Cette interface a amélioré l'efficacité des systèmes et réduit le besoin d'entrer les données en double.

Amélioration du service et Gouvernement en direct

Ces initiatives se rapprochent d'une des priorités stratégiques du Tribunal, soit d'être un tribunal très accessible. Cette priorité est élevée puisqu'une partie peut se représenter elle-même devant le Tribunal. Les intervenants ont donc besoin de guides, de trousses d'information, de lignes directrices et de notes de procédure qui leur permettront de mieux comprendre la compétence du Tribunal et les procédures à suivre pour se prévaloir des services du Tribunal par rapport à chaque volet de son mandat.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Tribunal a tenu sa première audience au cours de laquelle le dossier électronique a été utilisé. À l'audience, des images électroniques des pièces produites ont été utilisées plutôt que la copie papier. Cette initiative a permis au Tribunal de procéder plus rapidement et efficacement tout au long de l'audience. Les participants étaient d'accord qu'il s'agissait d'une grande amélioration. L'introduction de la technologie de l'information dans la salle d'audience a donné lieu à une meilleure gestion du processus d'audience. Le Tribunal est d'avis que cette initiative contribuera à l'amélioration du niveau de service et assurera une participation plus efficace des parties à une procédure.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Tribunal a diffusé une importante ligne directrice, qui simplifiait la façon de fixer les coûts engagés par les parties dans le cadre d'enquêtes portant sur des marchés publics.

De plus, le Tribunal offre en tout temps des services au public dans les deux langues officielles. Ces services incluent la fourniture de renseignements concernant le mandat et les procédures du Tribunal, les services directs, les communications écrites et orales avec le public, et la réception de documents se rapportant à des procédures éventuelles devant le Tribunal.

Le Tribunal continue à consentir des efforts importants pour améliorer la prestation des services à ses intervenants par l'entremise de la technologie de l'information. Son site Web est utilisé comme moyen de communiquer avec les divers groupes d'intervenants et le public. Il y a aussi un répertoire exhaustif de tous les documents produits par le Tribunal qui permet de faire des recherches sur les décisions antérieures. Le site Web permet aussi aux utilisateurs de s'inscrire gratuitement à un service d'avis à l'intention des abonnés qui les informe dès qu'un document y est affiché. Le site Web permet également aux fournisseurs éventuels de déposer en direct une plainte relative aux marchés publics ou aux parties intéressées dans d'autres procédures de télécharger et remplir la version électronique des questionnaires du Tribunal.

Le Tribunal utilise son site Web comme moyen de communication et de distribution de documents. Cette façon de procéder améliore grandement la qualité des services offerts aux participants et aux parties intéressées dans le cadre d'affaires devant le Tribunal.

Rapport de la vérificatrice générale du Canada

Le chapitre 3 du *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*, en date de décembre 2002, est intitulé « La *Loi sur les mesures spéciales d'importation* : une protection contre les importations sous-évaluées ou subventionnées ». La vérification avait pour but d'examiner les changements à la *LMSI*, qui avaient été recommandés par les deux sous-comités parlementaires qui avaient mené un examen important de la loi. La vérification avait pour but d'évaluer dans quelle mesure le Tribunal et l'Agence des douanes et du revenu du Canada avaient mis en place les mécanismes de soutien et de gestion nécessaires à la mise en place des modifications recommandées.

La vérificatrice générale du Canada a conclu que la grande majorité des mécanismes requis avaient été mis en place. Le Tribunal s'est engagé à s'assurer que tous les mécanismes nécessaires étaient en place à la fin de l'exercice 2003-2004. Le Tribunal a respecté cet engagement et, en guise de suivi, a fait parvenir une réponse à la vérificatrice générale du Canada le 29 avril 2004.

Partie VI — Annexes

Annexe I — Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Le Tribunal a commencé l'année avec des autorisations de 9,5 millions de dollars. Un budget supplémentaire de 380 000 $ a ensuite été approuvé pour reporter les fonds non utilisés des années précédentes. Le Conseil du Trésor a approuvé une somme de 163 000 $ pour les augmentations salariales négociées. Finalement, les régimes d'avantages sociaux des employés ont été réduits de 230 000 $. Ces rajustements ont donné lieu à une augmentation des autorisations de 9,8 millions de dollars. En 2003-2004, le Tribunal a dépensé 9,3 millions de dollars de ses autorisations totales. L'excédent d'environ 523 000 $ constitue 5 p. 100 des ressources allouées au Tribunal dans le Budget principal des dépenses. La règle du Budget de fonctionnement unique permet aux ministères et aux organismes de faire un report de fonds de 5 p. 100 des ressources allouées dans le Budget principal des dépenses. Étant donné que sa charge de travail est très difficile à prévoir, le Tribunal essaie, dans la mesure du possible, de garder une réserve afin de pouvoir répondre à des demandes imprévues. La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'explique par les retards à doter les postes.

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau financier 1

Besoins financiers par autorisation
(en milliers de dollars)

		2003-2004			
Crédit		Total du budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
	Tribunal canadien du commerce extérieur				
25	Dépenses de fonctionnement	8 185	8 185	8 728	8 205
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 349	1 349	1 119	1 119
(S)	Autorisation de dépenser les produits de la vente de biens excédentaires de l'État			2	
	Total	**9 534**	**9 534**	**9 849**	**9 324**

Tableau financier 2

Dépenses prévues du ministère par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

	2003-2004			
Secteur d'activité	Total du budget principale des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Tribunal canadien du commerce extérieur				
ETP	94	94	94	90
Fonctionnement	9 534	9 534	9 849	9 324
Total des dépenses nettes	**9 534**	**9 534**	**9 849**	**9 324**
Autres recettes et dépenses				
Coût des services offerts par d'autres ministères		2 174	2 321	2 293
Coût net du programme	**9 534**	**11 708**	**12 170**	**11 617**

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

			2003-2004			
Secteur d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Total du budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Tribunal canadien du commerce extérieur	9 309	10 126	9 534	9 534	9 849	9 324
Total	**9 309**	**10 126**	**9 534**	**9 534**	**9 849**	**9 324**

Annexe II — Autres renseignements

Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements et des renseignements sur le site Web

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier Ouest
17e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Téléphone : (613) 993-3595
Télécopieur : (613) 998-1322
Courriel : secretaire@tcce-citt.gc.ca

Site Web du Tribunal : www.tcce-citt.gc.ca

Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	L.R.C. 1985 (4e suppl.), c. 47
Loi sur les douanes	L.R.C. 1985 (2e suppl.), c. 1
Loi sur la taxe d'accise	L.R.C. 1985, c. E-15
Loi sur les mesures spéciales d'importation	L.R.C. 1985, c. S-15
Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre	L.R.C. 1985 (3e suppl.), c. 12
Loi sur l'administration de l'énergie	L.R.C. 1985, c. E-6
Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./89-35
Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics	D.O.R.S./93-602
Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./91-499

Liste des rapports exigés par la loi et des rapports du Tribunal

Rapport annuel

- 1989-1990 à 2003-2004

Guides

- Enquête de sauvegarde — Désorganisation du marché — Importations en provenance de Chine — Guide de la partie plaignante
- Enquête de sauvegarde — Détournement des échanges — Importations en provenance de Chine — Guide de la partie plaignante
- Guide d'introduction au Tribunal canadien du commerce extérieur
- Guide de la saisine sur les textiles
- Guide du mécanisme d'examen des marchés publics

Brochures

- Information sur l'examen des marchés publics
- Information sur les appels de décisions concernant les douanes, l'accise et la *LMSI*
- Information sur les enquêtes concernant les tarifs sur les textiles
- Information sur les enquêtes de sauvegarde contre les importations et les mesures afférentes
- Information sur les enquêtes économiques, commerciales et tarifaires
- Information sur les enquêtes et les réexamens concernant le dumping et le subventionnement

Saisine sur les textiles — Rapport de situation annuel*

- De 1994-1995 à 2000-2001

* Incorporé au Rapport annuel du Tribunal à compter de l'exercice 2002-2003.